

Assistant technique en instruments de musique option : guitare

RNCP816 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAP — Certificat d'aptitude professionnelle
Code(s) NSF	323
Formacode(s)	45583
Code(s) ROME	B1501
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les titulaires des CAP assistant technique en instruments de musique, option guitare, sont des ouvriers spécialisés chargés de la fabrication, de la réparation et de l'entretien de cet instrument. Leur formation leur permet de choisir les matériaux adaptés, de mettre en oeuvre les procédés de fabrication, de régler les machines, d'exécuter les opérations de fabrication et de vérification des résultats, d'évaluer et d'assurer l'entretien des instruments. Ils possèdent aussi les connaissances musicales et musicologiques indispensables au métier.

Ils sont capables de:

- effectuer les opérations de réparation courantes en magasin ou atelier : réglage de l'instrument ;
- établir un diagnostic sur l'état de l'instrument ;
- d'assurer les opérations de première maintenance ou réparation : remplacement et/ou réalisation d'éléments défectueux : l'accastillage, le manche, la caisse et l'électronique ;
- apporter les éléments nécessaires à l'élaboration du devis ;
- prévoir l'approvisionnement éventuel ;
- participer à l'accueil de la clientèle et la conseiller ;
- participer à la promotion des produits ;
- transmettre les informations techniques et les observations relatives à l'instrument au facteur ou au fabricant.
- informer et conseiller la clientèle sur le bon usage et la maintenance de l'instrument

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les titulaires des CAP assistant technique en instruments de musique, option guitare, sont des ouvriers spécialisés chargés de la fabrication, de la réparation et de l'entretien de cet instrument. Leur formation leur permet de choisir les matériaux adaptés, de mettre en oeuvre les procédés de fabrication, de régler les machines, d'exécuter les opérations de fabrication et de vérification des résultats, d'évaluer et d'assurer l'entretien des instruments. Ils possèdent aussi les connaissances musicales et musicologiques indispensables au métier.

Ils sont capables de:

- effectuer les opérations de réparation courantes en magasin ou atelier : réglage de l'instrument ;

- établir un diagnostic sur l'état de l'instrument ;
- d'assurer les opérations de première maintenance ou réparation : remplacement et/ou réalisation d'éléments défectueux : l'accastillage, le manche, la caisse et l'électronique ;
- apporter les éléments nécessaires à l'élaboration du devis ;
- prévoir l'approvisionnement éventuel ;
- participer à l'accueil de la clientèle et la conseiller ;
- participer à la promotion des produits ;
- transmettre les informations techniques et les observations relatives à l'instrument au facteur ou au fabricant.
- informer et conseiller la clientèle sur le bon usage et la maintenance de l'instrument

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS
magasins de musique, manufactures, ateliers de réparation

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES
Réparateur de guitares, vendeur-réparateur, réparateur d'instrument, accordeur d'instrument

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Inadéquation géographique, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 950 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en transformations (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	K0X30 — Artisans et ouvriers artisanaux · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 216
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	K0X30 — Artisans et ouvriers artisanaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE
Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :

- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;
- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE

INDIVIDUELLE, VAE
idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/2022

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP36255

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/816/>